



MINISTERE DE LA DEFENSE

**ALLOCATIONS DE THESE DE L'IRSEM
EN HISTOIRE - 2013**



DOSSIER DE CANDIDATURE

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 15 novembre 2012
(envoi des dossiers par voie postale ET par voie électronique)

Nom et prénom du candidat :

Titre de la thèse :

.....

.....

.....

Université :

Discipline :

Année d'inscription en 1^{ère} année de thèse :

Année de thèse à la rentrée 2012-2013 :

Date de soutenance envisagée :

Renouvellement de l'allocation :

Oui, si oui, précédente(s) allocation(s) obtenue(s) en :

Non

Nom et prénom du directeur de thèse :

.....

Laboratoire de rattachement :

Directeur de laboratoire :

Co-tutelle (éventuelle)

Co-directeur :

MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE RENOUVELLEMENT

Année 2013

L'IRSEM attribuera pour l'année 2013, 10 allocations de thèses en histoire militaire et de la défense, allouées sur critère d'excellence, qui s'adressent à de jeunes chercheurs engagés dans une thèse inscrite dans cette discipline.

1 – Le montant annuel de l'allocation est de **10 000 €** par allocataire.

Peut être allocataire tout doctorant ayant déposé un dossier dûment complété dans les délais impartis par l'appel à candidature.

Les allocations de thèses en histoire militaire et de la défense de l'IRSEM s'adressent en priorité à des doctorants non-salariés.

Les candidatures de doctorants salariés seront examinées par le Conseil scientifique de la recherche historique de la défense qui tiendra compte de la nature de l'emploi et du temps de travail mensuel consacré à cette ou ces activités salariées.

Ces allocations sont exclusives de toute autre aide à la recherche.

Le cas échéant, les candidats doivent s'engager sur l'honneur à n'accepter qu'une seule de ces allocations.

Le montant de l'allocation est imposable et non assujéti au versement de charges sociales. L'allocation ne donne pas droit à des indemnités de chômage. A la demande expresse du bénéficiaire, l'IRSEM peut délivrer une attestation d'attribution d'une allocation de recherche.

2 - Les allocations de thèse de l'IRSEM sont ouvertes à tout candidat inscrit en thèse au moment du dépôt du dossier de candidature. Les candidats en début de thèse seront privilégiés.

3 – Peuvent faire acte de candidature :

- Tout doctorant, sans distinction de nationalité, inscrit dans une université française et rattaché à un laboratoire français.
- Tout doctorant de nationalité française dans une université étrangère.

Il peut exister une co-direction de thèse avec une autre université française ou étrangère.

4 - Les dossiers de candidature sont soumis au Conseil scientifique de la recherche historique de la défense, dont l'IRSEM assure le secrétariat, qui décide de l'attribution de ces allocations.

Les dossiers de candidature sont évalués et sélectionnés suivant les critères suivants :

- La valeur scientifique du projet de thèse
- L'intérêt de la recherche pour la défense,

- La valeur du candidat,
- La valeur du laboratoire d'accueil et la qualité de l'encadrement,

5 – L'allocation est attribuée pour une durée d'un an.

Elle peut être renouvelée deux fois, sur demande explicite du candidat. Le renouvellement n'étant pas automatique, le candidat doit établir chaque année un nouveau dossier de candidature comprenant un état des travaux effectués depuis sa précédente demande ; ce dossier est soumis une nouvelle fois au Conseil scientifique de la recherche historique de la défense qui évaluera l'évolution du travail du candidat.

6 – Chaque candidat ainsi que son directeur de thèse sont officiellement informés par courrier de la décision prise par le Conseil scientifique de la recherche historique de la défense.

7 – Un contrat de recherche est adressé par l'IRSEM à chaque bénéficiaire de l'allocation. Ce contrat est nominatif.

8 – Ce contrat est signé, d'une part, par l'allocataire, et d'autre part, par les autorités du ministère de la défense. Lorsque toutes les parties ont visé le contrat, ce dernier est notifié à l'allocataire qui en accuse réception.

Ce contrat définit notamment les obligations imposées à l'allocataire.

9 – **Le paiement intervient en deux versements** après remise par l'allocataire des travaux exigés dans le contrat :

- Un acompte de 5 000 € en mars 2013, après la remise, par le doctorant, de l'état de l'avancement de la thèse sous la forme d'un plan, d'une note méthodologique et d'une bibliographie,
- Le solde, de 5 000 €, en fin d'année de l'année de candidature, après la remise au 1^{er} octobre 2013, par le doctorant, d'un volume de la thèse de 60 pages minimum ainsi qu'un point historiographique (pour les doctorants en première année) ou un compte rendu d'ouvrage (pour les autres doctorants). Ce point historiographique ou le compte rendu d'ouvrage, destinés à être publiés dans les publications de l'IRSEM seront définis avec la direction scientifique de l'IRSEM et selon les thématiques de recherche du doctorant.

Un échéancier de remise de ces travaux est fourni au moment de la notification du contrat.

Les travaux demandés, justifiant le paiement de l'allocation, doivent être rédigés en français ou en anglais, selon les besoins de l'IRSEM et en accord avec le doctorant.

Il est explicitement rappelé que les deux versements n'interviennent que si le bénéficiaire a rempli **toutes les obligations** inscrites dans le contrat.

10 – L'allocataire s'engage également à prendre part aux activités scientifiques et académiques de l'IRSEM,

- à participer au Séminaire Jeunes Chercheurs de l'IRSEM,
- à rédiger des notes, des fiches ou des articles pour les productions scientifiques de l'IRSEM,

- à présenter ses travaux dans le cadre des diverses activités mises en place par l'IRSEM,
- à mentionner le titre « Doctorant allocataire de l'IRSEM » dans toute publication et toute communication scientifique,
- à déposer un exemplaire de sa thèse au Bureau des Etudes et de la Recherche doctorale de l'IRSEM et au Centre de documentation de l'Ecole militaire, une fois celle-ci soutenue,
- à mentionner l'aide qu'il a reçue de l'IRSEM en cas de publication de sa thèse.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

JOINDRE IMPERATIVEMENT :

- le présent dossier de candidature, dûment complété
- un *curriculum vitae* détaillé du candidat
- une liste des publications et des travaux du candidat
- un *curriculum vitae* détaillé du ou des directeur(s) de thèse
- une lettre d'appréciation rédigée et signée par le ou les directeur(s) de thèse
- une attestation d'inscription en thèse
- un relevé d'identité bancaire ou postal avec les numéros d'IBAN – BIC/Swift et le logo de la banque

1) pour une première demande d'allocation de thèse :

- un exemplaire du mémoire du master 2 (qui pourra ensuite être soit restitué au candidat soit remis au Centre de documentation de l'Ecole militaire, pour référencement et archivage)

2) pour un renouvellement d'allocation de thèse :

- une note de l'état d'avancement des travaux (entre 15 pages)

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON CORRECTEMENT REMPLI NE SERA PAS EXAMINE

CALENDRIER

- Septembre 2012 : Début de la campagne Allocations de thèses de l'IRSEM en histoire
- **15 novembre 2012 : Date limite de dépôt des dossiers de candidature (envoi des dossiers par voie postale – cachet de la poste faisant foi - et voie électronique)**
- Février 2013 : Conseil scientifique de la recherche historique de la défense - Nomination des doctorants et notification des conventions doctorales
- Mars 2013 : Remise par le doctorant d'un état de l'avancement de la thèse sous la forme d'un plan, d'une note méthodologique et d'une bibliographie et Paiement de la première tranche
- 1er octobre 2013 : Remise par le doctorant d'un volume de thèse de 60 pages, destiné à être publié dans les collections de l'IRSEM et des travaux demandés
- Novembre 2013 : Paiement du solde

Ce dossier et toutes les pièces constitutives du dossier de candidature doivent être envoyés avant le 15 novembre 2012

par voie électronique à : guillaume.pichard@defense.gouv.fr

ET

par voie postale :
Institut de recherche stratégique de l'Ecole militaire
à l'attention du Responsable des Etudes et de la Recherche doctorale
Campagne Allocation de thèses en histoire 2013
Ecole Militaire
Case 46
1, Place Joffre
75700 Paris SP 07

CANDIDAT

Nom : _____ Nom de jeune fille : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Nationalité : _____

Identifiant Défense : _____
(n° JAPD – le cas échéant)

N° de sécurité sociale : _____
(fournir la carte Vitale pour les français)

Situation de famille : _____

Adresse personnelle : _____

Téléphone : _____

Télécopie : _____

Adresse électronique : _____

Année d'inscription en thèse : _____

Année de thèse en cours : _____

Université : _____

Laboratoire d'accueil : _____

Université (en cas de co-tutelle) : _____

Laboratoire d'accueil : _____

Activité salariée : **Oui** **Non**

Employeur : _____

Fonction : _____

Date d'embauche : _____

Temps de travail mensuel : (nombre d'heures) _____

DIRECTEUR DE THESE

Il appartient au directeur de thèse de faire respecter les obligations contractuelles de la convention.

Il est chargé de rédiger une lettre d'appréciation sur le profil et le travail du candidat qu'il remettra dans le dossier de candidature.

Nom : _____

Prénoms : _____

Qualité : _____

Université, département, laboratoire d'appartenance : _____

Adresse professionnelle : _____

Adresse privée : _____

Téléphone : _____

Télécopie : _____

Adresse électronique : _____

*A
Le,*

Signature du directeur de thèse,

SECOND DIRECTEUR DE THESE en cas de CO-TUTELLE

Il appartient également au co-directeur de thèse de faire respecter les obligations contractuelles de la convention.

Il est chargé de rédiger une lettre d'appréciation sur le profil et le travail du candidat qu'il remettra dans le dossier de candidature.

Nom : _____

Prénoms : _____

Qualité : _____

Université, département, laboratoire d'appartenance : _____

Adresse professionnelle : _____

Adresse privée : _____

Téléphone : _____

Télécopie : _____

Adresse électronique : _____

*A
Le,*

Signature du directeur de thèse,

RESUME DE LA THESE

I - TITRE DE LA THESE

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA THESE (à renseigner en fin de document)

L'objet doit préciser les "**objectifs scientifiques**" de la recherche. Il sera rédigé comme un résumé documentaire, en soulignant les mots-clés essentiels du programme en vue d'un traitement informatisé. **Il ne devra en aucun cas excéder 300 caractères.**

III - RESUME DE LA THESE (à renseigner en fin de document)

Un texte qui n'excédera pas 4 pages dactylographiées, rédigé dans un style impersonnel, posera clairement la problématique, les objectifs, la méthodologie et exposera l'intérêt que peut présenter ce sujet pour l'IRSEM et le Ministère de la défense dans son ensemble.

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés dans ce dossier de candidature et m'engage à informer l'IRSEM de tout changement relatif à ma situation.

A

Le,

Signature du candidat,